



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06-08-2025 /

Dossier complet le : 21-04-2026 /

N° d'enregistrement : 004878/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'un parc photovoltaïque d'une puissance inférieure à 1 MWc

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

FERME SOLAIRE

Raison sociale

Ferme Solaire SAS

N° SIRET

90861511500015

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

CHAPUS

Prénom(s)

Bertrand

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un parc agrivoltaïque sur la commune de Coulans-sur-Gee (72550) Le terrain objet de la demande a une surface cadastrale de 26 249 m². La surface concernée par le projet sera de 15 000 m². Le site d'implantation est composé d'une parcelle. Environ 1492 modules d'une puissance unitaire de 670Wc y seront installés et les rangées de panneaux observeront un espacement de 6 m afin de garantir le passage de l'agroequipement pour la fauche et un espacement suffisant à la bonne ventilation sous les panneaux afin d'éviter les zones d'accumulation de chaleur et garantir des abris ombragés et frais (dans la mesure du possible selon les conditions climatiques) aux animaux. Le projet aura une emprise au sol estimée de 4 715 m² (surface projetée des panneaux). La sécurité face aux incendies sera assurée par une citerne souple d'environ 60 m³ et 30 m² d'emprise. Ce dispositif, répondant aux normes en vigueur, présentera un poteau incendie et une aire d'aspiration, qui permettront de pomper l'eau de la citerne par les services du SDIS en cas d'incendie. Le projet sera raccordé au réseau ENEDIS depuis le poste combiné de livraison/transformation. Le poste combiné est livré en préfabrique et comprend les onduleurs et le transformateur. Les chemins de câbles

4.2 Objectifs du projet

Objectifs visés: - Apporter un soutien logistique à un éleveur de brebis lui garantissant d'optimiser son exploitation: les clôtures fixes évitent la tache et les frais liés à l'implantation des parcs et présentent une protection contre les prédateurs. Les zones de sous-panneaux présentent des abris ombragés et plus frais pour les animaux et garantissent une rétention d'humidité minimale qui pourra faire la différence sur la qualité du fourrage en région exposée aux épisodes de fortes chaleurs. Le microcentrale sera intégralement clôturée en panneaux de grillage vert sapin en métal galvanisé, d'une hauteur de 2 m, de mailles 55 mm et prévoyant une petite ouverture de 15 cm de hauteur tous les 2,5 m afin de permettre le passage de la petite faune. - Produire de l'énergie bas-carbone pour répondre aux objectifs nationaux de développement d'énergies renouvelables et injectée sur le réseau public d'électricité. - Être partie prenante à la réalisation des objectifs régionaux du SRADDET de la Région en termes de développement des énergies renouvelables.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier de l'installation se déroulera sur les périodes automnales et hivernales dans le but de limiter les impacts potentiels sur le dérangement de la faune en période de reproduction, sur une période de 4 à 6 mois, et comprendra cinq phases: Phase 1 - Préparation du site: délimitation des zones, travaux préalables (debroussaillage), mise en place des voiries, plateformes et clôtures et étude géotechnique. Les opérations de débroussaillage seront limitées aux seules emprises nécessaires au projet, en particulier aux secteurs d'implantation des tables photovoltaïques, aux accès, aux plateformes et aux abords immédiats des équipements. Elles seront réalisées de manière ponctuelle et ciblée, principalement par des moyens mécaniques adaptés, sans défrichement généralisé ni intervention en dehors des zones strictement utiles au chantier. Phase 2 - Construction du réseau électrique: installation des câblages de puissances et de communication pour préparer le raccordement de la centrale. Phase 3 - Montage des structures: La technique d'ancrage par pieux battus ne nécessitant pas de nivellement ni de coulage de béton, les ancrages seront enfoncés un à un selon le plan d'implantation puis contrôlés. Les structures porteuses y seront installées afin d'accueillir en dernier lieu, les tables photovoltaïques. Phase 4 - Installation des équipements électriques et raccordement: les tables seront raccordées au poste de livraison/transformation et le poste au réseau public. Phase 5 - Préparation de la prairie: Après un léger décompactage des sols, le site sera semé en semences fourragères. Annexe complémentaire 6

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation: - À l'obtention des autorisations d'exploitation, un bail emphytéotique de 40 ans sera conclu avec le propriétaire. - La fréquentation de la centrale sera réduite à une visite de maintenance mensuelle ainsi qu'à chaque fois qu'il sera jugé nécessaire en cas d'événement exceptionnel. Les panneaux sont entretenus annuellement (par cryogénéisation en cas de sécheresse). - La production est suivie en temps réel via un serveur et des caméras. - Le site sera entretenu régulièrement ainsi que les haies. Les haies seront entretenues biannuellement selon un cahier des charges prévoyant des pratiques raisonnées, de taille et d'enrichissement (paillis organiques maintenant l'humidité du sol au niveau des racines et formant des refuges pour la petite faune). Une gestion différenciée (dans la mesure du possible compte-tenu des recommandations du SDIS) des abords de la haie sera demandée au prestataire de manière à laisser une bande enherbée non fauchée. Le prestataire d'entretien des haies sera identifié à la phase de travaux et sera soumis à un cahier des charges de pratiques durables. - La disposition des panneaux permettra que les eaux pluviales s'écoulent vers le sol entre les modules et entre les rangs de manière à limiter significativement la formation d'une zone préférentielle soumise à l'érosion et ne présente pas de facteur d'imperméabilisation supplémentaire (Cf. Annexe complémentaire 1) - Le projet ne nécessite aucun abattage d'arbres, ni en phase travaux ni en phase d'exploitation. Comme visible en annexe 4, les arbres identifiés au nord sont situés en dehors de l'emprise du projet, au-delà de la clôture, sur une parcelle voisine, et ne sont donc pas concernés. Les haies présentes en

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au titre du code de l'urbanisme, le projet sera soumis à une déclaration préalable de travaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol du projet (tables photovoltaïques + poste de livraison + poste de transformation) Surface plancher (postes de livraison et transformation) Hauteurs point bas/point haut des structures Puissance installée estimée Nombre de modules estimés	(4 715, m ²) (19,20, m ²) (1,20 ; 3 , m) (999, kWc) (1492, modules)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Coulans-sur-Gee dont la dernière procédure a été approuvée le 15/01/2020. La parcelle est classée A

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Localisation du projet par rapport aux zones a forte sensibilite environnementale : Annexe complementaire 3
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	L'installation n'engendrera pas de nuisances sonores. Le site ne se trouve pas a proximite d'un Plan d'Exposition aux Bruits (PEB).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet ne se trouve pas dans une zone humide effective Annexe complementaire 3.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Annexes complementaires 4 et 6.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun raccordement à l'eau potable n'est nécessaire pour le projet.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	L'installation ne modifiera pas les conditions d'écoulement et d'infiltration des eaux puisque le sol ne sera pas imperméabilisé.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun terrassement de prévu.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Aucune.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Aucune.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne necessite pas de raccordement a l'eau potable ni a l'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	En phase de chantier il est inevitable que les especes soient derangees temporairement. Cependant des mesures de reduction seront prise afin de limiter l'impact du chantier (periode de travaux, nuisance sonore, plans de prevention et gestion des risques)
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucune.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La parcelle du projet se situe en zone A. Cependant le projet a pour objectif de revaloriser la vocation agricole du terrain sans utilisation actuellement. Le terrain etait jusqu'en 2023 utilise par un exploitant local (sans bail) pour de la fauche d'herbe. Celui-ci declarait ce terrain a la PAC.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Annexe complementaire 6.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque remontee de nappe (inconnu) Risque sismique (faible) Risque retrait gonflement des argiles (modere) Feu de foret (inconnu) Risque radon (faible) Annexes complementaires 4 et 6.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Aucune.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Aucune.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Pendant la phase de chantier: livraison des structures porteuses et du cablage nécessaire au raccordement électrique.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Exception pendant la phase de chantier lors de la mise en place des structures porteuses.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Exception pendant la phase de chantier lors de la mise en place des structures porteuses.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Aucune.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Exception pendant les phases de chantier et demantelement.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Aucune.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucune.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucune.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Etant donne le caractere ponctuel de la phase des travaux et la taille moderee du chantier, le risque lie aux pollutions atmospheriques dues a l'envol de poussieres est juge faible. Les engins de chantier seront source de rejets de gaz d'echappement mais cette phase reste limitee dans le temps et aucune nuisance n'est identifiee en phase d'exploitation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
Émissions				

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Principalement des déchets de câblage, soit inertes et non-dangereux, faisant l'objet d'un stockage spécifique et d'une prise en charge par un centre de traitement habilité.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucune.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Reprise d'une activité agricole via l'installation d'un éleveur d'ovins (non identifié pour le moment).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucune.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucune.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet n'a pas fait l'objet d'une étude d'impact, il n'est pas soumis à évaluation d'incidence Natura 2000 car hors zone, ne fait pas l'objet d'un Dossier loi sur l'eau à ce jour et n'est pas soumis à d'autres évaluations spécifiques.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement: Concernant le chantier: choix de techniques d'installation peu invasives minimisant la compaction des sols et conservant la topographie naturelle du site; choix d'ancrage légers; stabilisation prioritaire des pistes pour limiter l'érosion; conceptualisation des structures porteuses optimisant l'écoulement des eaux pluviales sans création de zones d'érosion. Choix d'un site hors zones à forte sensibilité environnementale, hors enjeux paysagers, avec une topographie permettant des dispositifs de limitation de l'impact visuel et à distance raisonnable des habitations. Mise en place de plans de prévention et de gestion des risques: chantier, pollutions, déchets. Mesures de réduction: - Phase de chantier positionnée sur 4-6 mois en automne/hiver afin de limiter le dérangement des espèces en période de reproduction et de permettre la reprise du couvert végétal au printemps. - Maintien des corridors existants et renforcement de la trame verte via l'installation d'une haie arbustive composée d'essences locales et servant également d'écran. Elle sera entretenue selon un cahier des charges de pratiques durables mis en place avec le prestataire retenu (taille douce biennale, paillis végétal à minima) La distance minimale entre l'installation projetée et les haies présentes en pourtour de la parcelle est fixée à 7 mètres. - Préservation de la perméabilité des sols (pas d'enrobé ni de structures imperméabilisantes) - Choix de panneaux anti-reflet - Semis sous panneaux et griffage après le passage des engins en phase de chantier pour favoriser la reprise du couvert végétal. - Mise en place d'aménagements favorisant la biodiversité locale: mailles de 55 pour la clôture, positionnement de nichoirs (adaptés aux espèces en présence) et hôtels à insectes. Concernant les incidences paysagères, le projet a été conçu de manière à

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La planification rigoureuse des différents plans de prévention et de gestion des risques, le caractère faiblement invasif du mode de construction de la centrale ainsi que les choix stratégiques de réduction d'impacts (type de panneaux, positionnement de la phase de chantier,), le maintien et le renforcement des corridors écologiques existants ainsi que les dispositifs favorisant la biodiversité et la reprise du couvert végétal, sont autant d'éléments nous permettant de penser que le projet aura un impact environnemental limité et encadré. De plus, se trouvant hors et à distance de zones à forte sensibilité environnementale, on peut supposer que le projet ne mettra pas en danger des espèces à préserver. Considérant ces éléments nous évaluons que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

DEGRAS

Prénom

Matheo

Qualité du signataire

Chef de projets photovoltaïque

À

Vendome

Fait le

06-08-2025

/



Signature du (des) demandeur(s)